

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ACCÉLÉRER LES PROJETS DE CONSTRUCTION - (N° 1041)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 35

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« caractérisés »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« par un niveau de loyers intermédiaire entre ceux du parc social et ceux du reste du parc privé : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La définition du logement intermédiaire qui est proposée est excessivement large. Le texte vise des logements dont le prix de vente serait inférieur à celui de marché. Il s'agirait alors d'un segment qu'on peine à distinguer de l'accession sociale qui a été fortement soutenue dans la précédente législature.

Il est proposé de restreindre la définition du logement intermédiaire au seul logement locatif intermédiaire.